

Paris, le 4 Novembre 1941.

Monsieur LAVADOUX  
Administrateur Provisoire

36, avenue Ledru Rollin  
PARIS 12<sup>ème</sup>

Cher Monsieur,

A toutes fins utiles, nous vous signalons que le Commissariat Général aux Questions juives nous informe que la Maison *(Kastenbaum)* KASTENBAUM, rue des Rosiers, demeure provisoirement ouverte et peut fonctionner sans le concours d'un commis aryen, à la condition expresse de ne servir que la clientèle israélite.

L'affiche dont nous vous adressons inclus un exemplaire doit être apposée dans la boutique de façon très visible.

Veillez agréer, Cher Monsieur, l'assurance de nos sentiments distingués.

*M. Razan*

1 affiche.

BOUCHERIE

H. LAVADOUX

34 et 37, R. Ledru-Rollin

PARIS - XII<sup>e</sup>

R. G. Seine 500.469 Tél. Diderot 11-03

L'autorisation d'ouverture  
étant donnée, je prie M<sup>me</sup>  
Pastenbaum de se conformer strictement  
aux ordonnances & de mettre en évidence  
l'affiche rouge, afin d'éviter les sanctions  
Vous me tenez au courant prest semaine  
des chiffres et affaires, de situation  
de crise et des rebuts qui vous est  
attribués. Je vous prie d'ailleurs ces jours  
-ci p. la mise au point. H. Lavadoux

L'autorisation de M<sup>me</sup> Pastenbaum à donner  
des autorisations de soy amenable.  
mont la quantité de marchandises  
saine à la marche de sa maison  
à jusqu'à nouvel ordre -  
H. Lavadoux  
Pastenbaum 52 rue des  
Poissons

Administrateur P<sup>re</sup>

36 av. Ledru. Rollin